



Conciliation amiable créanciers

Par **morka**, le **18/05/2015** à **19:09**

Bonjour,

je suis agriculteur avec un petit commerce de vente de volailles sur les marchés.
Je suis marié sous le régime de la séparation de biens, et ne possède pas de biens propres (les véhicules sont dans le nom de ma femme) et réside dans la ferme de mes parents qui sont décédés.

Je suis dans le cadre d'une indivision avec 2 frères, et ça se passe mal.

J'ai à ce jour des créances avec la MSA, un reste de prêt relais et une créance avec un fournisseur de grains, et je suis depuis 2013 dans le cadre d'une demande de conciliation à l'amiable, demandée par la MSA pour régler des arriérés de cotisation (demandes rétroactives pour des cotisations oubliées par eux depuis 2005, concernant ma femme, conjointe collaboratrice).

Dans ce cadre nous avons un médiateur qui désire nous entraîner vers une liquidation judiciaire (nous sommes au RSA travail et socle et à la CMU) car la MSA accepte un plan de paiement sur 7 ans avec une aide pour les agriculteurs en difficulté, mais les autres créanciers n'ont jamais signifiés leurs jugements depuis 3 ans, ne veulent pas se déplacer aux réunions, ne nous ont jamais écrit et ne veulent pas de règlement amiable.

Je n'ai pas de trésorerie, à 1 ou 2 ans de la retraite, en longue carrière, ma femme y sera cette fin d'année, comment ne pas être obligé d'être mis en liquidation judiciaire, comment faire pour se sortir de cette situation vraiment terrible pour nous ???? Le médiateur du tribunal peut-il nous forcer à tout liquider....????

Nous sommes dans l'impossibilité de donner ce que nous n'avons pas, les créances de la banque et de notre fournisseur peuvent-elles être gelées?????

Merci de vos réponses.

Cordialement,

Merci pour vos rép